



Fédération Française de Lutte

Règlement national des Maîtrises Edition 2010

INTRODUCTION - LES MAÎTRISES

Le programme des Maîtrises s'inscrit dans le cadre du développement et de la modernisation de la lutte. Une meilleure transmission de notre discipline de manière mieux organisée et plus encadrée ainsi qu'un rassemblement des experts autour de références communes représentent aujourd'hui les enjeux essentiels pour le développement et l'avenir de notre sport.

Le programme des Maîtrises doit permettre de prolonger le travail déjà engagé visant à uniformiser une démarche et un langage de référence sur le plan technico-tactique. Il transmet un message éducatif à travers une progression pédagogique de référence dans laquelle la sécurité du pratiquant est au centre des préoccupations.

Le programme des Maîtrises doit permettre, en outre, de proposer aux pratiquants une nouvelle possibilité de s'épanouir dans notre discipline, autre que la traditionnelle filière compétitive.

Dans ce cadre, ce présent règlement organise, sur le plan national :

- la mise en œuvre du programme des Maîtrises du ressort de la Fédération Française de Lutte (Maîtrises de couleurs et Maîtrise Excellence Bronze),
- l'organisation des évaluations des niveaux des Maîtrises de couleurs et de la Maîtrise Excellence Bronze
- les examens et l'attribution des Maîtrises,
- l'implication du programme dans différents champs de la vie fédérale.

1. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DES MAÎTRISES

Le programme des Maîtrises propose une progression d'apprentissage dans un souci permanent de prise en compte de la sécurité du lutteur.

Dans ce cadre, pour harmoniser le niveau de pratique des lutteurs et en cohérence avec les règlements fédéraux en vigueur, des catégories d'âges minima sont fixées pour accéder aux évaluations des Maîtrises de couleurs (Attention, ne pas confondre avec l'accès aux compétitions nationales précisé dans le chapitre 4):

Couleur de la Maîtrise FILA	Catégorie d'âge minimum pour accéder à l'examen
Jaune	Poussin B
Orange	Poussin C
Verte	Benjamin
Bleue	Minime
Marron	Cadet
Noire	Junior

Le rythme maximum préconisé est d'une Maîtrise de couleur par an. Toutefois, l'âge et le vécu sportif d'un pratiquant, novice ou non, sont des éléments à prendre en compte et qui peuvent permettre une progression plus rapide.

L'accès à l'évaluation de la Maîtrise Excellence Bronze est ouvert aux titulaires de la Maîtrise de couleur Noire depuis au moins 2 ans le jour de l'examen.

Une procédure d'attribution par équivalence (médaillés olympiques et mondiaux, cadres techniques d'état...) sera précisée dans la circulaire de la première session d'examen de la Maîtrise Excellence Bronze qui sera inscrite au calendrier fédéral.

2. ORGANISATION DES EVALUATIONS

2.1. Les Maîtrises de couleurs Jaune, Orange et Verte

Les évaluations des trois premiers niveaux de Maîtrise de couleurs, organisées localement, sont placées sous la responsabilité de **l'entraîneur du club** (Animateur, Professeur de Lutte, Instructeur ou B.E.E.S. 1^{er} et 2^{ème} Degré).

Pour favoriser la mise en place, l'appropriation par les entraîneurs et la promotion du programme des Maîtrises, il est toutefois recommandé d'organiser

ces examens en regroupant plusieurs clubs ou dans le cadre d'une manifestation départementale.

Il est souhaitable et logique que les évaluations annuelles des niveaux de Maîtrises Jaune, Orange et Verte soient organisées au cours des mois de mai ou juin qui marquent la fin de la saison sportive et d'un cycle d'apprentissage.

Les dates d'organisation des évaluations des trois premiers niveaux de Maîtrises de couleurs sont transmises un mois avant leur déroulement, pour information, au coordonnateur de l'Equipe Technique Régionale ou son représentant.

Les évaluations doivent constituer un nouvel évènement promotionnel pour les clubs (communication, presse,...).

Sur la base des livrets d'apprentissage édités par la Fédération Française de Lutte, il est désormais possible d'utiliser une formation et un passage des Maîtrises jaune, orange et verte en **contrôle continu des connaissances**. L'entraîneur diplômé du club validera progressivement, au cours de la saison sportive, chacune des combinaisons maîtrisées par le lutteur.

2.2. Les Maîtrises de couleurs Bleue, Marron et Noire

Les évaluations des niveaux de Maîtrise de couleurs Bleue, Marron et Noire, organisées régionalement, sont placées sous la responsabilité du coordonnateur de l'Equipe Technique Régionale (Conseiller Technique Régional ou Référent Technique).

Il est souhaitable que les évaluations annuelles des niveaux de Maîtrises Bleue, Marron et Noire soient organisées au cours des mois de mai et juin qui marquent la fin de la saison sportive.

Les dates d'organisations des évaluations de ces niveaux de Maîtrises sont inscrites au calendrier régional dès le début de la saison sportive.

Les évaluations doivent constituer un nouvel évènement promotionnel pour les Comités régionaux (communication, presse,...).

2.3. La Maîtrise Excellence Bronze

L'évaluation de la Maîtrise Excellence Bronze, organisée nationalement, est placée sous la responsabilité de l'expert national chargé des Maîtrises, membre de la Direction Technique Nationale.

L'évaluation annuelle de la Maîtrise Excellence Bronze est organisée à une date proposée annuellement par la F.F.L. et inscrite au calendrier fédéral.

3. EXAMENS ET ATTRIBUTION DES MAÎTRISES

3.1. L'examen d'évaluation et attribution des Maîtrises de couleurs Jaune, Orange et Verte

L'évaluation des Maîtrises de couleurs Jaune, Orange et Verte porte sur la réalisation de 10 combinaisons technico-tactiques tirées au sort : 6 combinaisons debout et 4 combinaisons au sol.

8 combinaisons doivent être validées pour que la Maîtrise soit acquise.

Le déroulement de l'examen est précisé dans le classeur « Maîtrises FILA ».

Comme décrit ci-dessus, les Maîtrises jaune, orange et verte peuvent désormais être validées à l'issue d'un **contrôle continu des connaissances**. L'entraîneur diplômé du club validera progressivement chacune des combinaisons maîtrisées sur le **livret d'apprentissage** du lutteur et validera, au final, la Maîtrise correspondante.

L'entraîneur de club diplômé (Animateur, Professeur de Lutte, Instructeur ou B.E.E.S. 1^{er} et 2^{ème} Degré), est habilité à faire passer les Maîtrises Jaune, Orange et Verte.

Il peut, le cas échéant, s'entourer d'un élu du club et d'un autre entraîneur qualifié afin de constituer un jury.

Un droit d'inscription, perçu par l'organisateur, peut permettre de financer les décorations et les frais d'organisation.

L'entraîneur du club est chargé de la mise à jour du « Passeport Lutte » pour les lutteurs validant les niveaux de Maîtrises de couleurs Jaune, Orange et Verte.

Il doit également transmettre au Cadre Technique Régional ou Référent Technique, en fin de saison sportive, la liste des lutteurs ayant validé une nouvelle Maîtrise afin que le registre fédéral (intranet licence) puisse être mis à jour.

Les diplômes et décorations des Maîtrises de couleurs Jaune, Orange et Verte doivent être commandés par les clubs au siège de la Fédération Française de Lutte.

La remise des Maîtrises de couleurs Jaune, Orange et Verte (diplômes et décorations) se fera à l'occasion d'une cérémonie officielle organisée par le Club (directement après l'évaluation, Assemblée Générale,...).

3.2. L'examen d'évaluation et attribution des Maîtrises de couleurs Bleue, Marron et Noire

L'évaluation des Maîtrises de couleurs Bleue, Marron et Noire porte, dans le style de lutte choisi, sur la réalisation de 10 combinaisons technico-tactiques tirées au sort : 6 combinaisons debout et 4 combinaisons au sol.

8 combinaisons doivent être validées pour que la Maîtrise soit acquise.

Le déroulement de l'examen est précisé dans le classeur « Maîtrises FILA ».

Le Conseiller Technique Régional ou Référent Technique est responsable des évaluations des Maîtrises de couleurs Bleue, Marron et Noire.

Il constitue, dans ce cadre, un jury régional composé au minimum de 4 membres :

- Le Conseiller Technique Régional ou Référent Technique,
- Un représentant élu du comité Régional,
- Un spécialiste de Lutte Libre/Féminine,
- Un spécialiste de Lutte Gréco-Romaine.

Ce jury peut être complété par d'autres membres qualifiés selon le nombre de candidats inscrits aux évaluations.

Un droit d'inscription, peut être perçu par l'organisateur pour financer les décorations et les frais d'organisation.

Le Conseiller Technique Régional ou Référent Technique est chargé de la mise à jour du « Passeport Lutte » pour les lutteurs validant les niveaux de Maîtrises de couleurs Bleue, Marron et Noire. Il est également chargé de mettre à jour, avant la fin de la saison sportive, le registre « Maîtrises » de son comité (sur l'intranet licence de la Fédération Française de Lutte)

Les diplômes et décorations des Maîtrises de couleurs Bleue, Marron et Noire doivent être commandés exclusivement par le comité régional au siège de la Fédération Française de Lutte.

La remise des Maîtrises de couleurs Bleue, Marron et Noire (diplômes et décorations) se fera à l'occasion d'une cérémonie officielle organisée par le Comité Régional (organisation spéciale ou Assemblée Générale annuelle).

3.3. L'examen d'évaluation et attribution de la Maîtrise Excellence Bronze

L'évaluation de la Maîtrise Excellence Bronze porte sur la réalisation de 3 complexes technico-tactiques (composés de 3 à 4 combinaisons technico-

tactiques) dans la lutte debout et de 2 complexes dans la lutte au sol, dans le style de lutte choisi.

Le candidat acquiert la Maîtrise Excellence Bronze si deux combinaisons, au plus, n'ont pas été validées.

Le déroulement de l'examen est précisé dans le classeur « Maîtrises FILA ».

L'expert national chargé des Maîtrises est responsable de l'évaluation de la Maîtrise Excellence Bronze.

Il constitue, dans ce cadre, un jury national composé au minimum de 4 membres :

- L'expert national chargé des Maîtrises,
- Un représentant élu de la Fédération Française de Lutte,
- Un spécialiste de Lutte Libre/Féminine,
- Un spécialiste de Lutte Gréco-Romaine.

Ce jury peut être complété par d'autres membres qualifiés selon le nombre de candidats inscrits aux évaluations.

Un droit d'inscription, perçu par l'organisateur, permettra de financer les décorations et les frais d'organisation.

L'expert national chargé des Maîtrises valide la réussite à l'examen sur le "Passeport lutte" et mets à jour, annuellement, le registre national de la Maîtrise Excellence Bronze (intranet licence de la Fédération Française de Lutte).

Les diplômes et décorations de la Maîtrise Excellence Bronze sont envoyés par la Fédération Française de Lutte aux Comités Régionaux.

La remise de la Maîtrises Excellence Bronze (diplômes et décorations) se fera à l'occasion d'une cérémonie officielle organisée par le Comité Régional (organisation spéciale ou Assemblée Générale annuelle).

4. IMPLICATION DU PROGRAMME DES MAÎTRISES DANS LA VIE FÉDÉRALE

4.1. Maîtrise et Entraînement du lutteur

Le programme des Maîtrises contribue à la promotion et à la rénovation de l'image de la lutte dans les salles d'entraînement.

Dans ce cadre, des tenues d'entraînement officielles correspondant au niveau de Maîtrise du lutteur existent et doivent être portées à l'entraînement (unité des tenues).

Les informations nécessaires relatives à ces tenues ont été adressées à tous les clubs et sont disponibles sur le site de la FFL ainsi que sur le site du partenaire officiel : la société YALOUZ.

Les clubs adresseront eux-mêmes les commandes auprès du fournisseur officiel.

4.2. Maîtrise et Compétitions

Afin de mieux contrôler la sécurité du pratiquant, notamment en ce qui concerne l'apprentissage de la chute et l'appréhension de l'opposition, il est nécessaire d'attester d'un niveau de Maîtrise minimum pour accéder à certaines compétitions.

La participation aux championnats de Zone (Minimes et Cadets) et aux championnats de France (toutes catégories d'âge) est ouverte aux lutteurs justifiant, au moins, d'une Maîtrise de couleur **Orange**.

4.3. Maîtrise et Filière de Haut-Niveau

Afin d'uniformiser les niveaux de pratique des lutteurs et d'assurer un niveau de Maîtrise technico-tactique suffisant pour prétendre à une carrière de haut-niveau, il est fixé des conditions d'accès à chaque structure de la filière de haut-niveau de la Fédération Française de Lutte :

- Pôle ESPOIR : inscription ouverte aux titulaires de la Maîtrise de couleur **Bleue**
- Pôle FRANCE : inscription ouverte aux titulaires de la Maîtrise de couleur **Marron**
- Pôle OLYMPIQUE : inscription ouverte aux titulaires de la Maîtrise de couleur **Noire**

4.4. Maîtrise et Diplômes fédéraux d'enseignement

Pour assurer un enseignement adéquat et proposer un contenu en rapport avec le référentiel de compétences défini pour chaque diplôme fédéral, des niveaux de Maîtrises sont requis pour accéder aux formations de :

- Animateur : formation ouverte aux titulaires de la Maîtrise FILA de couleur **Bleue**
- (jusqu'à juin 2011) Professeur de Lutte : formation ouverte aux titulaires de la Maîtrise de couleur **Marron**
- (à partir de sep 2011) Entraîneur de club : formation ouverte aux titulaires de la Maîtrise de couleur **Noire**

4.5. Maîtrise et Diplômes d'arbitrage

L'accès aux formations d'arbitrage est soumis à des exigences minimales de niveaux de Maîtrise technico-tactiques :

- Jeune Arbitre : examen ouvert aux titulaires de la Maîtrise de couleur **Jaune**
- Arbitre régional : examen ouvert aux titulaires de la Maîtrise de couleur **Verte**
- Arbitre national : examen ouvert aux titulaires de la Maîtrise de couleur **Bleue**

4.6. Maîtrise, Structuration et Labellisation des clubs

L'implication du club dans le programme des Maîtrises est aujourd'hui une condition impérative à l'obtention d'un label fédéral.